

Département du Cantal
Arrondissement d'Aurillac
Canton de Saint-Paul-des-Landes

COMMUNE DE SAINT-PAUL-DES-LANDES
(Cantal)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 08 septembre 2026
N°DEL_2026_073

Nombre de conseillers en exercice : 19	Présents : 15	Représentés : 2	Votants : 17
--	---------------	-----------------	--------------

Date de la convocation : 01/09/2026	Date d'affichage : 01/09/2026
-------------------------------------	-------------------------------

L'an deux mille vingt-six, le huit septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Paul-des-Landes, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DONEYS, Maire**.

Etaient présents : DONEYS Jean-Luc, SEMETEYS Valérie, BARDY Daniel, BAPST Bernadette, MURAT Frédéric, GALERY Jacques, BONNET Gilles, CHARBONNEL Cécile, BADUEL Patrick, FRESQUET Christelle, PAQUIN Christine, DELOM Florence, LE PAGE Franck, LHERM Emilie, MAX Alexandre.

Etaient absents : DESOMER Christophe, LEGOUT Cécile représentée par DELOM Florence, ESPALIEU Aline représentée par MURAT Frédéric, VABRE Fabien.

Madame Emilie LHERM a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet – Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal de Saint-Paul-des-Landes d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 17 voix Pour :

Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Emilie LHERM



Le Maire

Jean-Luc DONEYS

